

# Sélection d'article sur la politique suisse

processus

« contre la sexualisation à l'école maternelle et à l'école primaire

# Imprimer

## Éditeur

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Contributions de

Zumofen, Guillaume

## Citations préféré

Zumofen, Guillaume 2025. *Sélection d'article sur la politique suisse: «Contre la sexualisation à l'école maternelle et à l'école primaire, 2012 - 2015*. Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne.  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), téléchargé le 12.06.2025.

# Sommaire

<b>Chronique générale</b>	1
<b>Enseignement, culture et médias</b>	1
Enseignement et recherche	1
Ecoles obligatoires	1

## Abréviations

**WBK-SR** Kommission für Wissenschaft, Bildung und Kultur des Ständerats  
**WBK-NR** Kommission für Wissenschaft, Bildung und Kultur des Nationalrats

---

**CSEC-CE** Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des Etats

**CSEC-CN** Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national

# Chronique générale

## Enseignement, culture et médias

### Enseignement et recherche

#### Ecoles obligatoires

**INITIATIVE POPULAIRE**  
DATE: 18.04.2012  
GUILLAUME ZUMOFEN

A la suite d'une pétition, dirigée par Ulrich Schlüer (udc, ZH) et de l'existence d'une « Sex-Box », qui contenait des peluches et autres jouets en bois destinée au cours d'éducation sexuelle pour le secondaire, un groupe de parents bâlois, soutenus par des partis de la droite conservatrice ont lancé une initiative populaire, « **contre la sexualisation à l'école maternelle et à l'école primaire** ». Néanmoins, l'initiative a été freinée dans son élan, lorsque le comité a découvert le passé frauduleux d'un de ses principaux membres. Afin de relancer une nouvelle initiative, le Comité n'a déposé qu'une seule signature valable le 16 mai 2012. Le non-aboutissement de l'initiative a logiquement été prononcé par la suite. <sup>1</sup>

**INITIATIVE POPULAIRE**  
DATE: 17.12.2013  
GUILLAUME ZUMOFEN

Après une première tentative avortée en 2012, l'**initiative contre « la sexualisation à l'école »**, dotée de 110'000 signatures, a enfin pu être déposée. A l'origine de cette initiative, des parents bâlois veulent interdire tout cours d'éducation sexuelle à l'école avant l'âge de neuf ans. Néanmoins, un cours obligatoire serait possible pour des enfants, s'il est dispensé dans le cadre du cours de biologie. Un tel cours serait destiné à la transmission de savoirs sur la reproduction et le développement des humains. Si un groupe de parents est à l'origine de cette initiative, plusieurs élus fédéraux tels que Freysinger (UDC, VS) ou encore Baettig (UDC, JU), ont rejoint le comité. <sup>2</sup>

**INITIATIVE POPULAIRE**  
DATE: 10.04.2014  
GUILLAUME ZUMOFEN

Les Suisses devront probablement se prononcer sur la question de l'éducation sexuelle à l'école. L'initiative populaire "**Protection contre la sexualisation à l'école maternelle et à l'école primaire**" a récolté le nombre de signatures nécessaires. L'idée directrice du texte stipule que l'éducation sexuelle doit rester du domaine des parents. Le Conseil fédéral recommande le rejet de cette initiative émanant de la droite conservatrice. D'abord, il estime que les craintes d'une sexualisation à l'école ne sont pas fondées. Ensuite, il considère qu'une telle initiative risque de mettre en péril la prévention des agressions sexuelles ou la mise en garde contre les dangers des maladies sexuellement transmissibles. Finalement, il considère que le texte empiète sur les compétences cantonales. <sup>3</sup>

**OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL**  
DATE: 19.06.2015  
GUILLAUME ZUMOFEN

Etant donné que l'**Initiative populaire contre la sexualisation à l'école maternelle et à l'école primaire** a récolté le nombre de signatures requises pour amener les citoyens suisses aux urnes, afin qu'ils se prononcent sur la question. L'initiative vise, d'un côté, à supprimer les cours d'éducation sexuelle aux enfants de moins de 9 ans et, d'un autre côté, à rendre ces cours facultatifs pour les enfants de 9 à 12 ans. A partir de 12 ans, un cours serait dispensé dans le cadre de l'enseignement de la biologie. Uniquement les questions de reproduction et de développement humain y seraient abordées. Le Conseil fédéral propose de rejeter l'initiative. Il estime qu'elle porte atteinte aux droits des enfants de profiter d'une information fiable et d'une protection relative à leur intégrité. Selon le Conseil fédéral, les cours d'éducation sexuelle permettent de prévenir les jeunes contre la violence sexuelle, les maladies sexuellement transmissibles et les grossesses non désirées. De plus, il ajoute que ces informations doivent être transmises indépendamment de la situation familiale. L'école obligatoire, à travers sa mission publique, apparaît ainsi comme le meilleur acteur. Finalement, le Conseil fédéral ne souhaite pas interférer dans la souveraineté cantonale. Du côté des chambres, le débat a d'abord pris ses quartiers au Conseil national. A l'instar de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national (CSEC-CN), la chambre du peuple a proposé de rejeter l'initiative par 146 voix contre 45. Des arguments similaires à ceux du Conseil fédéral ont été avancés. De plus, Elisabeth Schneider-Schneiter (pdc, BL) a souligné que les abus sexuels avaient lieu, dans la majorité des cas, sur des enfants de 7 à 12 ans. Rebecca Ruiz (ps, VD) a renchéri, précisant que de nombreux abus se déroulaient au sein même du cercle familial. Pour sa part, l'UDC, seul soutien de l'initiative, a connu des divisions internes. Néanmoins, la majorité a soutenu que l'éducation sexuelle devait rester du ressort des parents et a

attaqué les méthodes pédagogiques actuellement en vigueur, en citant comme exemple la sex-box bâloise. Après le rejet du Conseil national, le débat s'est déplacé du côté de la chambre haute. Géraldine Savary (ps, VD), présidente de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des Etats (CSEC-CE), a mis en avant l'importance des cours d'éducation sexuelle, soulignant notamment la baisse du nombre d'avortements, lors des dernières décennies, comme preuve de l'efficacité de ces cours. Finalement, le Conseil des Etats a clos le débat en rejetant l'initiative par 40 voix contre 1 et 4 abstentions. Après cet échec au parlement, 15 membres du comité de lancement de l'initiative ont signé le retrait de l'initiative. Ainsi, la question de la sexualisation ne sera pas soumise au verdict des urnes. Les auteurs de l'initiative, pour justifier le retrait, estiment avoir atteint leur but : sensibiliser l'opinion publique sur la question de l'éducation sexuelle. De plus, le comité a créé l'«Association initiative de protection», qui a pour objectif d'observer l'évolution de l'éducation sexuelle en Suisse.<sup>4</sup>

---

1) FF, 2012, p.3995 s.; FF, 2012, p.5213; FF, 2012, p.5397 ; NZZ, BZ et LM 18.04.12; BZ, 21.04.12; BZ, 24.04.12; NZZ, 27.04.12; TA et NZZ, 06.06.12; Exp. 25.10.12.

2) FF 2012, 5397; NZZ, 5.4.13; SoZ, 5.5.13; NZZ, 19.10.13; SGT, 5.11.13; NZZ, 5.12.13; Lib., LT, TG et NZZ, 18.12.13

3) FF, 2012, pp.5837 ss.; FF, 2014, pp.1503 s.; FF, 2015, pp.713 ss.; FF, 2015, pp.739 s.; Lib. NZZ, 10.4.14

4) BO, CE; BO, CE; BO, CN; BO, CN; Communiqué de presse CSEC-E; Communiqué de presse CSEC-N; FF, 2015, 4405; FF, 2015, 683; FF, 2015, 709; BaZ, 5.1.15; TA, 4.3.15; AZ, BaZ, Blick, LMD, LT, Lib, TG, 5.3.15; Blick, 6.3.15; LT, 17.3.15; BZ, 15.7.15